

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 6 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

22

De votants

22

OBJET

Attribution d'une récompense
pour distinction

Date de la convocation : 30/10/23

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean Luc, Mme WALLON Christine, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, M. NAVARRO Julien, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie, Mme LOISEL Marie-Christine, M. DELAME Cédric, M. LEFRANC Dominique

Absents représentés :

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis

M. FIEVEZ Patrick qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre

M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Christine LOISEL

Absente excusée :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne

Secrétaire : M. LEFRANC Dominique

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT qu'au terme de la soirée d'élection de Miss Picardie 2023, Mme LEVANA BOULOU, habitante de Maignelay-Montigny, Miss Oise 2022, a été désignée pour porter les couleurs du Département et de notre commune au titre de 2^{ème} dauphine de Miss Picardie.

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'attribuer à Mme Levana BOULOU, une récompense pour distinction d'un montant de 150 €.

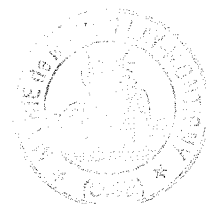
PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 65131 du BP 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Denis FLOUR



Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le

ID : 060-216003715-20231106-06NOV23_11-DE